Cinquante-sixième année. - N ° 223 A Jeudi 17 novembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 943

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Ventes et cessions

379 701 519 RCS Strasbourg.
ATESYS.
Forme : Société anonyme.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : 8, Rue Chappe, 67500 Haguenau.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à HAGUENAU du 28/10/2022, La société 2 HL, SAS au capital de 106 714,31 euros, dont le siège social est 2A quai du Canal, 67700 SAVERNE, immatriculée au RCS de SAVERNE sous le numéro B 379 703 184, et la société ATESYS, société anonyme au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 8 rue Chappe 67500 HAGUENAU, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro B 379 701 519, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société 2 HL par la société ATESYS. La société 2 HL ferait apport à la société ATESYS de la totalité de son actif, soit 308 761 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 10 041 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 298 720 euros. En rémunération de cet apport net, 15 088 actions nouvelles de 15 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ATESYS à titre d'augmentation de son capital social de 226 320 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 7000 titres de la société 2 HL contre 15 088 euros. Dans le patrimoine de la société 2 HL figurent à ce jour 14 499 actions de la société ATESYS. Celles-ci seront annulées par voie de réduction de capital. Le capital porté à 526 320 euros à la suite de la fusion sera, sous la réserve de l'assemblée générale des associés, réduit de 217 485 euros. Il n'y a pas de prime de fusion. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société 2 HL depuis le 01/01/2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ATESYS. La société 2 HL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles

L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal Judiciaire compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal Judiciaire de SAVERNE pour la société 2 HL en date du 4/11/2022 - au greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG pour la société ATESYS en date du 3/11/2022.

